

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille neuf, le dix neuf janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
13 janvier 2009

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine LECERF, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Claude RENARD, Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BETEAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mmes Sonia MENU, Delphine PAQUEREAU, Isabelle NAROLLES, MM. Paul DUMARGUE, Pierre-Marie GEOFFROY, Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION.

Absent excusé : M. Fabien GUILLON

M. Fabien GUILLON a donné pouvoir à M. Thierry GUILLON

Secrétaire de séance : M. Thierry GUILLON

Le procès verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2008 a été approuvé.

➔ 1 - VIE ECONOMIQUE

1.1 Réponse de la Commune à la CCVSA pour la vente de terrains à un grand distributeur sur la Zone d'Activités de Cassinelle

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence économique, la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autize aménage une zone d'activités à proximité du rond point de la D 938 TER/CD2. Elle sera constituée de parcelles d'environ 4 000 m² destinées à des activités industrielles, commerciales et artisanales.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize a été contactée par différents porteurs de projets, dont un grand distributeur. Souhaitant travailler en parfaite harmonie avec ses membres, elle demande à la Commune d'émettre un avis sur cette proposition.

Afin de donner une réponse motivée, la Commune s'est appuyée sur une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée constituée de deux volets :

- d'une part, une étude d'impact sur le commerce local,
- d'autre part, une étude sur les conditions de maintien du commerce de proximité en centre bourg.

Par ailleurs, certains élus se sont rendus dans des communes sensiblement identiques à la nôtre, disposant d'un centre commercial et de commerces de centre bourg et y ont rencontré leurs homonymes.

Après en avoir débattu et entendu tous les avis, le Conseil Municipal vote à bulletin secret :

Le résultat du vote est le suivant :

Favorable :	14 voix
Blancs :	2 voix
Défavorable :	3 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autize réalise l'opération avec le grand distributeur.

➤ **2 - FINANCES**

2.1 Prêt relais

Mme LECERF précise que les dotations de l'état de 2008 ne seront versées qu'en février 2009. Pour régler les différentes factures d'investissement, il est nécessaire de recourir à un prêt relais de 150 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. La proposition la plus intéressante est celle de DEXIA Crédit Local de France. C'est un prêt relais sur une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le prêt relais de DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE, tel qu'il est défini ci-dessous :

Montant du prêt :	150 000 €
Durée :	2 ans
Périodicité :	Mensuelle
Mode d'amortissement :	constant
Différé d'amortissement :	23 échéances
Marge sur Euribor :	1,50 %
Remboursement anticipé :	possible à chaque échéance, pour tout ou partie du capital, avec préavis de 35 jours et sans indemnité.
Frais d'engagement :	0.1 % du capital emprunté

Et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents se référant à ce prêt relais.

2.2.1 Décision Modificative N° 4 - BUDGET COMMUNE

Madame LECERF expose qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits pour équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement

INVESTISSEMENT

Virements de crédits

Compte 165 Dépôts /cautionn	1380,00 €	Compte 2031 frais d'études	5 480,00 €
Compte 1641 emprunts	16 933,00 €	Compte 2313/opération 117	9 700,00 €
		Compte 2315 installations	2 900,00 €
		Compte 020 Dépenses imprévues	233,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 charges de personnel		Chapitre 022	
6411 Personnel titulaire	640,00 €	Dépenses imprévues	- 640,00 €

2.2.2. Décision Modificative - BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte 6611 Intérêts réglés	2402,00 €	Compte 70611 redevances	2 402,00 €
-----------------------------	-----------	-------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision Modificative N° 4 du Budget commune et la décision Modificative du Budget Assainissement avec les écritures telles qu'elles sont détaillées ci-dessus.

2.3 Demande de subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire

Monsieur RENARD rappelle que lors du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice, la communauté britannique installée à Vix, a été associée à cette cérémonie. Des coquelicots en papier ont été commandés à une association anglaise « Royal British Legion ». Le coquelicot était le souvenir du symbole des soldats anglo saxons morts pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Afin de remercier l'association « Royal British Legion » Monsieur RENARD propose d'accorder une subvention de 50 € à la coopérative de l'école publique, cette dernière se chargeant du versement à l'association anglaise.

Messieurs DUMARGUE, CHEVALLIER et GOGUET trouvent le montant trop modeste et proposent au conseil municipal la somme de cent euros.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de verser la somme de cent euros à l'association « Royal British Legion » par le biais de la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de la somme de cent euros (100 €) à la coopérative de l'école publique.

➔ 3 - QUESTIONS DIVERSES

3.1 Informations rond point de la Marquiserie

La signalétique n'est pas assez importante, il manque des panneaux,

Les points de montée du car ont été modifiés.

La première réunion de chantier a eu lieu, un arrêté de circulation va être fait par la DIRM.

3.2 Compte rendu de la réunion du canal du Pont aux Chèvres

Monsieur RIOT précise qu'il n'y aura pas de travaux supplémentaires pour les parements, les travaux d'accès seraient faits cette année. Les parois seront végétalisées.

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt et une heures et quarante cinq minutes

Vu pour être affiché le 27 Janvier 2009, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX, le 27 janvier 2009

Le Conseil Municipal

Le Maire,

Bertrand RIOT